



Comité d'accréditation  
en évaluation de la qualité

# Attestation d'accréditation

N° AC-07-01

Sur la base de l'évaluation qu'il a effectuée conformément à un référentiel d'accréditation qui inclut notamment les critères de la norme *ISO/CEI 17065:2012* et des exigences des programmes d'accréditation demandés, le Comité d'accréditation en évaluation de la qualité (CAEQ) atteste que l'organisme de certification Quality Assurance International Inc. faisant affaire sous le nom de



**QAI**

4370 La Jolla Village Drive, Suite 300  
San Diego, CA, 92122  
USA

- possède la compétence pour effectuer des évaluations de conformité dans les domaines décrits dans l'annexe qui fait partie intégrante de cette attestation, dans le but d'octroyer des certifications à des entreprises individuelles
- est accrédité ou agréé officiellement par les autorités compétentes mentionnées dans l'annexe de cette attestation
- est sujet à une surveillance régulière de la part du CAEQ en tant qu'organisme de vérification de la conformité afin de s'assurer du respect des exigences d'accréditation

Fait à Montréal, Québec, Canada, le 13 février 2017.

Vincent Vilela  
Directeur de l'accréditation

## Quality Assurance International

4370 La Jolla Village Drive, Suite 300, San Diego, CA, 92122, USA

### Date d'émission

7 janvier 2019

Remplace l'annexe datée du 1 janvier 2018

L'entité juridique susmentionnée est accréditée pour les activités de certification suivantes :

Bureau(x)	Normes/Réglementations	Portée sectorielle (Type de produits)	Portée géographique	Autorité(s) compétente(s)	Période de validité
4370 La Jolla Village Drive, Suite 300, San Diego, CA, 92122, USA	Cahier des charges pour l'appellation réservée « biologique », basé sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>Normes nationales du Canada sur les systèmes de production biologique : Principes généraux et normes de gestion CAN/CGSB 32.310, liste de substances permises CAN/CGSB 32.311</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Produits végétaux à l'état brut</li> <li>Animaux vivants ou produits d'origine animale non transformés</li> <li>Produits de l'érable ou du bouleau</li> <li>Produits agricoles préparés pour l'alimentaire humaine</li> <li>Produits agricoles préparés pour l'alimentation animale</li> <li>Produits agricoles transformés contenant de l'alcool</li> <li>Semences et matériel de multiplication végétale</li> </ul>	Québec	Conseil des appellations réservées et des termes valorisants	13 février 2017 – 13 février 2022
	Règlement sur les produits biologiques (RPB)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Production végétale</li> <li>Production d'animaux d'élevage</li> <li>Alimentation pour bétails</li> <li>Produits de l'érable</li> <li>Cueillette de plantes sauvages</li> <li>Produits agricoles et pour animaux transformés</li> </ul>	Canada	Agence canadienne d'inspection des aliments	7 janvier 2019 – 7 janvier 2024
	Norme biologique privée équivalente à la réglementation européenne (UE) 834/2007	<p><b>A</b> : produits végétaux non transformés</p> <p><b>D</b> : produits agricoles transformés destinés à l'alimentation humaine</p>	Mexique	Commission Européenne	7 janvier 2019 – 7 janvier 2024
	Norme ISO/CEI 17065	Produits agricoles et alimentaires issus de l'agriculture sous le National Organic Program	États-Unis	USDA	7 janvier 2019 – 7 janvier 2024

Bureau(x)	Normes/Réglémentations	Portée sectorielle (Type de produits)	Portée géographique	Autorité(s) compétente(s)	Période de validité
NSF de México, S. de R. L. de C. V. 305 Carretera a Campo Militar, Queretaro, 76135, Mexico	Norme ISO/CEI 17065 Ley de Productos Orgánicos	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production végétale</li> <li>• Récolte de plantes sauvages</li> <li>• Production animale (domestique)</li> <li>• Production d'espèces de champignons</li> <li>• Transformation de produits d'activité agricole ou animaux d'élevage</li> <li>• Commercialisation de produits d'activité agricole ou animaux d'élevage</li> </ul>	Mexique	SENASICA	28 juin 2017 – 28 juin 2022